

**Procès-verbal
de la séance du mardi 7 décembre 2021 à 20h00
à la salle communale de Burtigny**

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbaux de la séance d'installation des autorités du mercredi 24 mars 2021 et de la séance du mardi 8 juin 2021
3. Demande d'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026
 - a) Préavis de la Municipalité n° 01/2021-2026
 - b) Rapport de la commission ad hoc
4. Demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers, et de constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations pour la législature 2021-2026
 - a) Préavis de la Municipalité n° 02/2021-2026
 - b) Rapport de la commission des finances
5. Demande d'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026
 - a) Préavis de la Municipalité n° 03/2021-2026
 - b) Rapport de la commission des finances
6. Budget 2022
 - a) Préavis de la Municipalité n° 04/2021-2026
 - b) Rapport de la commission des finances
7. Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026
 - c) Préavis de la Municipalité n° 05/2021-2026
 - d) Rapport de la commission des finances
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Le Président ouvre la première séance de la nouvelle législature et salue la présence de la Syndique, des membres de la Municipalité, ainsi que du boursier communal, Monsieur Javier Vences.

Il constate que la convocation a été envoyée dans les délais. Il précise que la disposition de la salle correspond aux directives reçues de l'OFSP. Seules les personnes qui prennent la parole sont autorisées à enlever leur masque.

Le Président demande à l'assemblée l'autorisation d'enregistrement des séances afin de faciliter le travail de la nouvelle secrétaire, ce qui est accepté à l'unanimité. Il prie également les membres de bien vouloir donner leur nom lors de la prise de parole.

Le Président annonce une légère modification à l'ordre du jour, en précisant l'ajout, sous le point 2 de l'ordre du jour, de la lecture du PV de bureau concernant la remise des documents par l'ancienne secrétaire à la nouvelle secrétaire du Conseil Général.

La secrétaire procède à l'appel : sur 35 membres assermentés lors de la séance d'assermentation, 29 personnes sont présentes, 3 sont excusées et 3 sont absentes. Il n'y a pas d'autres personnes souhaitant se faire assermenter.

Le Président constate que le quorum est largement atteint et que le Conseil peut valablement statuer.

2. Procès-verbaux de la séance d'installation des autorités du mercredi 24 mars 2021 et de la séance du mardi 8 juin 2021

Les procès-verbaux ayant été envoyés avec la convocation, ils ne sont pas lus. Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques à leur sujet :

M. Frank Früh fait remarquer qu'il y a des erreurs dans le comptage des voix votées pour certains points du préavis du 8 juin 2021. En additionnant les oui, les non et les absentions, il manque des voix par rapport au nombre de membres présents.

Mme Eliane Hofer explique que seules les abstentions clairement exprimées à main levée sont comptées.

M. Javier Vences, boursier, confirme avoir rencontré ce cas de figure dans d'autres communes. En effet, le vote est considéré comme nul si une personne n'indique pas clairement son abstention.

M. Paul Sergy demande au Président qu'à l'avenir la question soit posée clairement afin de savoir s'il s'agit d'une abstention clairement manifestée ou d'un vote nul.

Les procès-verbaux des séances d'assermentation et du conseil général du 8 juin 2021 sont acceptés à l'unanimité.

Le Président remercie Mmes Hofer et Gobalet pour la rédaction de ces procès-verbaux.

L'article 28 du règlement du Conseil général de Burtigny demande qu'un PV soit établi lors de la passation des charges de l'ancienne à la nouvelle secrétaire.

La secrétaire procède à la lecture du PV de bureau concernant la transmission des documents, dossiers, d'une clef USB et des clefs utiles lors des votations qui a eu lieu le 27 août dernier de la

part de Mme Eliane Hofer, secrétaire sortante, à Mme Barbara Gobalet, secrétaire fraîchement élue pour la législature 2021-2026.

3. Préavis 01/2021-2026 : Demande d'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026

Le Président explique que la numérotation des préavis a été légèrement modifiée, car désormais les préavis seront numérotés par ordre chronologique jusqu'à la fin de la législature et non plus par année civile. Afin d'éviter toute confusion avec les premiers préavis de l'année civile jusqu'en juin 2021, ceux-ci mentionnent désormais les années de la législature en cours.

Monsieur William Berseth lit le rapport de la Commission ad hoc, composée de Madame Chantal Burnet, Monsieur Alexandre Mury et du rapporteur. La Commission explique qu'il s'agit d'une autorisation habituelle, qui se donne en début de chaque législature, afin de permettre à la Municipalité d'avoir toutes les compétences et possibilités de régler, sans délais, tous les intérêts communaux dans certains litiges qui pourraient survenir, notamment à ce stade pour la finalisation du PA village.

Elle propose dès lors aux membres du Conseil général d'accepter la demande d'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026 telle que présentée.

Ce point ne débouche sur aucune discussion.

- **Votation** : Le Conseil général **accepte** à l'unanimité (0 abstention, 0 avis contraire) la demande d'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026.

4. Préavis 02/2021-2026 : Demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers, et de constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations pour la législature 2021-2026

Monsieur Jérôme Humbert lit le rapport de la Commission des finances, composée de Madame Annick Mury, Monsieur Sylvain Hofer et du rapporteur. La Commission des finances se prononce favorablement à la demande de délégation de compétence à la Municipalité en matière d'acquisition et d'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, ainsi qu'en matière de constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations et de participations dans des sociétés commerciales et de l'adhésion à telles entités selon l'article 12, alinéas 5 et 6 du Règlement du Conseil général ainsi que selon la Loi vaudoise sur les communes selon l'article 4 alinéas 6 et 6 bis. La Commission des finances recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

Ce point ne donne suite à aucune discussion.

- **Votation** : Le Conseil général **accepte** à l'unanimité (0 abstention, 0 avis contraire) la demande la demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers, et de constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations pour la législature 2021-2026.

5. Préavis 03/2021-2026 : Demande d'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026

Monsieur Jérôme Humbert lit le rapport de la Commission des finances. La Commission des finances propose au Conseil Général d'accepter ce préavis municipal tel que présenté et d'accorder à la Municipalité la compétence financière de CHF 25'000.00 par cas, comme durant la précédente législature.

Ce point ne soulevant pas de questions, le Président passe au vote :

- **Votation** : Le Conseil général **accepte** à l'unanimité (0 abstention, 0 avis contraire) la demande d'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026.

6. Préavis 04/2021-2026 : Budget 2022

Madame Annick Mury lit le rapport de la Commission des finances. La Commission des finances a relevé différents points, mais en particulier le point cité sous la rubrique 43 concernant la réfection de la desserte forestière en direction de la route du Stand d'Essertines-sur-Rolle. La Commission des finances s'est questionnée sur la justification de refaire ce tronçon de route aux frais du Canton et sur les coûts futurs de l'entretien d'un chemin en tout-venant. Elle propose que ce point fasse l'objet d'un préavis séparé et d'amender le préavis 04/2021-2026 en supprimant du budget les points relatifs à cet objet. Si l'amendement proposé est accepté, le budget 2022 aura un excédent de revenus estimé à CHF 57'774.74.

Dès lors, la Commission des finances prie le Conseil général de bien vouloir accepter le budget 2022, sauf pour l'amendement précité, et d'en donner décharge à la Municipalité, au Boursier, ainsi qu'à la Commission des finances.

La discussion concernant le budget est ouverte par M. Philippe Cordey qui s'étonne du peu de revenu de la vente du bois en 2021.

Mme Valérie Jeanrenaud explique que les revenus dépendent du marché du bois. La Commune de Burtigny travaille sous contrat avec une entreprise qui prend tous les coûts à sa charge (transports, coupes, martelages, etc..) et qui assume les risques liés au prix du marché du bois tout en fournissant à la Commune la garantie de ne jamais se retrouver en négatif. A la question de savoir s'il serait possible de vendre du bois de la Commune aux citoyens, la réponse est oui.

M. Sébastien Cottier précise que le montant de la vente du bois est d'environ CHF 10'000.- et non pas CHF 700.00 qui représente en fait la cotisation à la Forestière.

Mme Muriel Rosselet se réjouit de voir figurer un montant de réserve au point 43 « Routes » concernant un projet pour une circulation à 30 Km/h. Elle demande s'il est possible d'avoir des précisions à ce sujet.

M. Oswald Schnyder explique que la Municipalité a demandé une étude au canton sur la faisabilité d'instaurer des zones à 30 Km/h (selon des critères de bruits, de nombre de véhicules, etc.). La traversée du village ne pourra vraisemblablement pas être accordée en totalité, mais pour d'autres zones cela peut être envisageable. La demande a été axée sur le centre du village et l'abord des arrêts de bus. Des informations de la part du Canton sont attendues pour le 3^{ème} trimestre 2022.

Mme Muriel Rosselet souhaiterait que quelque chose soit fait à la hauteur de l'arrêt du bus au Battoir qui est dangereux. Mme Anne Ménetrey appuie Mme Muriel Rosselet, la traversée de la route est dangereuse pour les enfants notamment.

M. Oswald Schnyder rassure en expliquant que la Municipalité fera son maximum, mais informe qu'en finalité c'est le Canton qui décidera.

Mme Cécile Burnet souhaiterait que les piétons/enfants soient mieux protégés le long de la route des Matagasses, en particulier lors d'épisodes neigeux. Les piétons doivent souvent marcher sur la route, ce qui est dangereux.

M. Oswald Schnyder précise qu'il n'y a malheureusement pas beaucoup de possibilités et que construire un trottoir serait vraiment très onéreux.

M. Jean-Paul Humbert s'étonne du projet de refaire la desserte forestière en tout-venant. Ce chemin étant en dévers cela ne va pas tenir. Un entretien devra être fait chaque année.

Mme Valérie Jeanrenaud précise que l'option de refaire ce chemin est encore en discussion. D'autres possibilités sont à réfléchir. Cela fait beaucoup d'argent pour une route qui est finalement peu fréquentée.

Mme Maud Feignoux s'interroge sur le montant de CHF 14'000.- pour l'entretien du Battoir qui semble élevé (poste 353), ainsi que du montant du poste au point 350.

Mme Monya Jaccard explique que ce montant englobe la réfection du stand de tir et le déplacement du panneau électrique de la voirie, suite au départ des pompiers et à la nouvelle répartition des locaux. Concernant le poste 350, il s'agit des frais de conciergerie, ainsi que des frais pour la reprogrammation de la cloche du centre communal.

M. Paul Sergy demande pourquoi la réfection de la desserte forestière en direction d'Essertines-sur-Rolle figure dans la rubrique routes et non pas sous la rubrique forêts.

Mme Valérie Jeanrenaud explique que cela est fait en fonction de la péréquation, point confirmé par M. Javier Vences.

Madame Chantal Burnet demande pourquoi le prix du déneigement est si élevé.

M. Sébastien Cottier explique qu'il s'agit de deux montants regroupés sur une même ligne, ce qui correspond finalement à ce qui avait été facturé l'an dernier.

Mme Cécile Burnet trouve dommage de ne pas profiter de la subvention du Canton pour refaire la desserte forestière.

Mme Valérie Jeanrenaud rassure en expliquant qu'il y aura d'autres subventions en 2023.

- **Votation sur l'amendement** : Le Conseil général décide à une grande majorité (1 abstention, 0 avis contraire) de supprimer au budget la charge de CHF 180'000.00 concernant les travaux de réfection de la desserte forestière à la rubrique N° 430.3140.20 ainsi que de supprimer au niveau des revenus la partie associée ce point estimé à CHF 126'000.00 dans la rubrique 430.4510.00 (subvention Canton).
- **Votation sur le préavis amendé** : Le Conseil général **accepte** à l'unanimité (0 abstention, 0 avis contraire) le budget 2022 amendé, présentant un excédent de revenu de CHF 57'774.74.

7. Préavis 05/2021-2026 : Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026

Monsieur Sylvain Hofer lit le rapport de la Commission des finances. De gros investissements seront à prévoir pour la rénovation de l'auberge ce qui justifie l'augmentation de CHF 2'000'000.00 du plafond d'endettement. Elle recommande au Conseil général d'approuver le plafond d'endettement et de cautionnement à CHF 7'000'000.00 tel que présenté dans le préavis municipal.

Ce point ne soulevant pas de questions, le Président passe au vote :

- **Votation** : Le Conseil général **accepte** à une grande majorité (2 abstentions, 0 avis contraire) la demande d'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026.

8. Communications de la Municipalité

Mme Valérie Jeanrenaud, Syndique, prend la parole : la Commune a reçu le 27 octobre le département de l'environnement du Canton de Vaud pour une formation avec les gardes-forestiers cantonaux.

Elle informe également l'assemblée que M. Florian Hauser ne sera plus responsable des dépannages pour le Thermoréseau dès le 1^{er} janvier 2022. Le numéro d'un remplaçant sera à disposition dès que possible sur le site internet de la Commune.

Les dates des prochaines séances du Conseil général sont fixées au mardi 14 juin et mardi 13 décembre 2022.

Mme Valérie Jeanrenaud demande à Mme Muriel Rosselet de présenter la nouvelle Association Forêt et Nature qui a été créée afin de valoriser la forêt de Burtigny. Son but est d'attirer les villageois et externes à visiter notre belle forêt. Un projet de canapé forestier est en cours de

création, actuellement en attente des autorisations. Des conférences seront également organisées.

M. Oswald Schnyder prend la parole : concernant le dossier du PA Village, Mme la Syndique et lui-même ont rencontré le canton. Il y a encore 2 points en cours d'enquête, la zone d'utilité publique et le parking. La finalisation de ce projet devrait intervenir encore en 2022.

M. Pierre Hauser prend à son tour la parole : la Municipalité a reçu les responsables de la SADEC. Il y a toujours et encore trop d'ordures ménagères dans les encombrants. M. Pierre Hauser rappelle qu'actuellement la taxe communale se monte à CHF 90.00 et il demande un effort à la communauté dans le tri des encombrants afin de garder la taxe à ce montant.

Mme Monya Jaccard prend la parole. En attendant la rénovation de l'Auberge, c'est M. Torrens qui va reprendre la direction de l'établissement suite au départ de M. Roger Bubloz.

Enfin, M. Sébastien Cottier prend la parole en souhaitant partager ses réflexions concernant la gestion de l'eau potable. La responsabilité des communes augmente avec la mise en place de l'autocontrôle. Des analyses sont demandées et il faut proposer des solutions pour être toujours meilleurs dans ce domaine. Il y aura probablement bientôt un audit de la Commune. Il faut savoir que tous les équipements ne sont pas entièrement conformes aux dernières législations, par exemple, concernant le captage ou le réservoir. A terme, il y aura probablement des investissements à prévoir.

Tour des questions à la Municipalité :

En attendant la finalisation du PA Village, M. Paul Sergy demande s'il y a actuellement des projets qui sont bloqués. M. Oswald Schnyder explique qu'il y a des possibilités et que tout n'est pas complètement figé, même si cela est très compliqué. Mme Valérie Jeanrenaud précise que la mise à l'enquête devrait être terminée avant Noël, les délais sont dus au Canton. Si tout se passe bien, les oppositions devraient être levées au plus tard en juillet 2022. Mme Cécile Burnet demande si le parking va se faire, ce à quoi M. Oswald Schnyder répond par l'affirmative. M. Richard Leakey demande s'il serait possible d'obtenir une dérogation afin de pouvoir avancer dans son projet. M. Oswald Schnyder explique que cela n'est pas possible et que M. Leakey peut, s'il le souhaite, prendre contact directement avec le Canton (DGTL) s'il a besoin d'informations.

Concernant la rénovation de l'Auberge, M. Jean-Paul Humbert demande quels seront les travaux prévus. Mme Monya Jaccard explique que le projet en est à son commencement et qu'il n'y a encore rien de concret. Un préavis pour la demande d'un crédit d'étude devrait être présenté en juin prochain.

9. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Cordey remercie la Municipalité pour la remise en état du chemin des Oches. Il demande comment est géré le déneigement entre les différents responsables, MM. Jolidon et Tüscher. M. Jolidon se charge du centre du village et M. Tüscher de l'extérieur. Mme Valérie Jeanrenaud précise que chacun gère spontanément ses tâches.

Mme Cécile Burnet se plaint de véhicules qui stationnent dans des zones inadéquates au chemin des Oches. Mme la Syndique informe que M. Dimitri Jolidon est habilité à mettre des amendes en cas de nécessité.

Mme Maud Feignoux remercie M. Dimitri Jolidon pour les magnifiques décorations confectionnées et installées dans le village. Il est remercié par applaudissement par l'ensemble de l'assemblée.

Mme Annick Mury s'interroge sur ce qu'il se fait en termes de mobilité douce dans la Région, en particulier pour les transports publics. Mme Valérie Jeanrenaud explique que le village bénéficie d'un bus par heure, ce qui est en soit déjà une amélioration. Mme Annick Mury demande si des bornes de recharge pour les voitures électriques seront prévues sur le nouveau parking, car il n'y a pas beaucoup de possibilités dans la région. A titre d'information, Mme Muriel Rosselet explique avoir fait l'acquisition d'un véhicule électrique et a fait poser une borne privée. Avec 22 KWh, il faut compter environ 12 heures pour recharger le véhicule. Le prix d'achat d'une borne est d'environ CHF 1'500.00. La Municipalité va étudier cette possibilité en demandant des offres à la SEIC et la Romande Energie et reviendra en juin prochain avec plus de détails.

M. Luca Dubois s'interroge sur l'entretien du ruisseau de la Moteline. Ce dernier déborde régulièrement à cause d'un manque d'entretien. M. Pierre Hauser indique qu'il a pris contact avec le garde-pêche. Il faut faire attention aux matériaux utilisés pour stabiliser les berges. Ce projet est effectivement toujours en suspens pour l'instant.

M. Jean-Paul Humbert remercie M. Dimitri Jolidon et la Municipalité pour l'attention portée au tri des déchets. Il propose d'engager occasionnellement un policier du tri pour aider à la gestion des encombrants. Mme Cécile Burnet propose de son côté que la Municipalité réexplique à nouveau aux villageois la différence entre ordures ménagères et déchets encombrants. M. Pierre Hauser explique qu'effectivement le sujet reste délicat, personne ne souhaite retrouver des déchets en pleine nature et que le système doit rester accessible à chacun.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôture la séance à 21h30 en souhaitant à chacun de belles fêtes de fin d'années.

Le Président


Patrick Rosselet



La secrétaire


Barbara Gobalet